



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 28.05.2020
Numéro de publication: SB02-0000020076
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Louis 9 Sarl

Débiteurs:

Louis 9 Sarl
Rte de Meinier 6 - 1253 Vandoeuvres
En son représentant Monsieur Servant Frédéric à Chavanod
France
Suisse

Créanciers:

Etat de Genève
Administration fiscale cantonale
Rue du Stand 26
1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

20 181401 U

Créances:

CHF 834.95 5 % depuis 15.04.2020
R30.375.627/ICC/2016/1, Bordereau 060.614.117 exp. le
22.03.2018
CHF 361.55
INTERETS MORATOIRES AU 15.04.2020

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer

des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève